



Problème mairie et largeur route communale

Par **marine**, le **31/01/2009** à **11:11**

bonjourrrnrnj'ai acheté un terrain à bâtir sur la commune de courbépine (27) ainsi que mes 2 voisins.rnrnles anciens propriétaires ont donné une bande de terre à la commune pour qu'elle élargisse la route 2m50 qui passera à 5m00 ainsi qu'un bassin incendie.rnrnles permis de construire ont été accordés aux 3 terrains, la route devant être faite après travaux de renforcement de lignes edf et eaux.rnrnvoilà le problème rnrnje suis allé voir le maire pour savoir quand il comptait remblayer le bord de la route qui est en terre pour pouvoir commencer ma maison et pour le passage des camions (une toupie de béton mesure 2m70 d'essieux), et sa réponse a été **pas avant la Fin de Travaux MAISON!!!**,rnrn je lui demande pas de faire le goudron juste du caillou, il m'a dit "mettez du ramblaie devant votre entrée de la borne jusqu'à l'ancienne route distante de 3 m"rnce n'est pas à moi de faire la route communale.rnrnj'attends votre aide svprnrnmerci